



Versailles, le 22 mai 2018

Madame, Monsieur,

Votre enfant a choisi de suivre les cours préparant à l'option Arts Plastiques du Baccalauréat

Le coût de cet enseignement s'élève à 250,00 € (coût majoré s'il y a moins de 10 élèves) pour un total de 50 heures réparties sur l'année scolaire 2018-2019.

Les cours auront lieu soit le mercredi après-midi, soit le soir après 17h30. Les dates et horaires, compatibles avec les différents entraînements proposés aux Terminales, seront communiqués aux élèves début septembre.

Vous devrez nous retourner le coupon réponse ci-dessous accompagné d'un chèque de 250,00 € ou de deux chèques de 125 € si vous souhaitez un paiement fractionné. Ils ne seront encaissés qu'à partir du mois de septembre 2018.

Merci de veiller à l'assiduité de votre fils (filie) et de nous prévenir en cas d'absence.

Très cordialement.

E. LALLEMAND  
Directeur des Etudes du Lycée

---

*Coupon à remettre, avant le 1er juin 2018, accompagné du règlement, à Madame CHENU.*

Madame, Monsieur .....

Parents de ....., en classe de .....

Vous adressent un (deux) chèque(s) de ....., en règlement des cours d' Arts plastiques option en Terminale.

Date :

Signature(s) :